

“L'exigence du « sur-mesure »”

Créé en 2005, votre cabinet est devenu une référence internationale en matière de réglementation pharmaceutique ? Comment expliquez-vous ce succès ?

INTUITY a toujours axé un développement transversal sur le marché de la santé (médicaments, produits biologiques et sanguins, dispositifs médicaux, cosmétiques (...), et regroupe de nombreux avocats spécialistes devant, chaque jour, accompagner cette industrie (judiciaire et arbitrage, réglementaire, concurrence, administratif, brevet).

De la recherche à la commercialisation, ce « business model » est adapté et particulièrement significatif pour le marché.

Son équipe entretient des liens privilégiés avec tous les acteurs, privés et publics, nationaux, européens, et internationaux, et intègre toutes les dimensions politiques, économiques, et éthiques, sans lesquelles la pertinence juridique n'aurait pas la même qualité ou la même portée.

En quoi consiste votre activité et comment définiriez-vous votre valeur ajoutée ?

Notre activité s'organise essentiellement autour de trois pôles : le droit de la responsabilité des médicaments défectueux ; le droit de la concurrence/distribution et, enfin, la matière réglementaire, française et communautaire. Médicaments à usage humain ou vétérinaire, cosmétiques, dispositifs médicaux ou encore compléments alimentaires, de la recherche à la commercialisation, notre expertise juridique est très large. Nous proposons celle-ci à des multinationales de l'industrie du médicament, françaises, suisses, allemandes, anglaises, américaines et japonaises, mais également à des labo-

ratoires plus petits, plus spécialisés ou à dimension géographique plus continentale.

Pour répondre aux questions de nos clients, questions le plus souvent complexes, nous devons effectuer des prestations sur-mesure avec la plus grande réactivité possible. Nos collaborateurs sont pour la plupart spécialisés dans l'industrie pharmaceutique et tous entretiennent des liens privilégiés avec les acteurs privés et publics du marché, en France, en Europe et à l'international. Notre accompagnement va au-delà de l'accompagnement juridique en intégrant les aspects politiques, économiques et éthiques des différents dossiers qui nous sont confiés.

“Notre accompagnement intègre les aspects politiques, économiques et éthiques des différents dossiers qui nous sont confiés”

La santé est l'un des secteurs stratégiques du développement économique mondial, mais aussi particulièrement impacté par les évolutions réglementaires. Quels sont, pour vous les défis juridiques, qui attendent les industries du médicament ?

L'évolution et la modification structurelle des industries de santé sont en constante mutation.

Les mouvements sont rapides, protéiformes, et financièrement impactant (investissements et désinvestissements, coûts sociaux, délocalisation et spécialisation).

Les évolutions réglementaires s'ouvrent à un mouvement de balancier très net, entre une harmonisation de plus en plus tenue sur tous les territoires géographiques et une sophistication des référentiels.

Son absolu respect s'inscrit dans un renchérissement incontournable des fonctionnalités et des procédures pour un résultat de plus en plus incertain.

Les défis juridiques associés sont énormes : pour les réaliser la plate-

forme juridique et judiciaire à construire s'orientera inévitablement vers un « sur-mesure » complexe et individualisé, transversal, à forte valeur ajoutée, et hautement spécialisé.

Quels sont ces principaux enjeux du droit et de la réglementation propres au secteur de l'industrie pharmaceutique et comment en appréciez-vous l'évolution ?

Le médicament, remède et poison, illustre bien ce mouvement de balancier. Il véhicule une masse considérable d'informations qu'il appartient au secteur de rendre transparente et de faire circuler dans l'intérêt de la santé publique.

Le respect des règles concurrentielles, des procédures réglementaires et administratives, et des contentieux produits sont toutes axées sur cette information, autour de laquelle l'évolution juridique et sociale du secteur se crispe.

Le rapport se modifie et l'industrie pharmaceutique doit poursuivre le mouvement largement entrepris pour accompagner et satisfaire cette demande croissante du marché.

D'un point de vue conjoncturel, le secteur pharmaceutique a fait récemment l'objet d'une attention soutenue de la part de l'Autorité de la Concurrence, les acteurs du marché devant rester vigilants sur le respect des règles concurrentielles. Mais, surtout, au vu de la cascade d'affaires médiatisées, il peut être aperçu l'amorce d'une modification structurelle des rapports entre laboratoires, patients et Autorités de la Santé, modification qui pourrait bien s'accélérer si le droit de la santé devait effectivement s'ouvrir aux Class Action. A nous de faire preuve d'ingéniosité et de créativité pour que le droit accompagne les évolutions du marché avec efficacité. ■